



**Présents** : J. DEHONDT, S GOHIER, A. IRAN, L. LORET, J-P. REMINIAC, F. SAULNIER, C. BEDU (membres de la commission TE)

G. CHOQUETTE, I. GOUTE, A. JOUIS (conseillers municipaux)

**Excusés** : C. MORIN, C. BIDON (membres de la commission TE)

- Mot d'ouverture par J. DEHONDT :

La commission TE est élargie car elles sont désormais ouvertes à l'ensemble des élus du conseil.

### 1. Budget 2023

Il s'agit, après avoir présenté un premier jet lors de la dernière commission, d'obtenir un accord de principe en amont de la commission finances puis du conseil municipal traitant du budget en mars.

Beaucoup de points concernant les actions du Plan de gestion de l'ENS de la Forêt de Chambiers.

A noter que la commission a pour volonté d'accentuer un travail préalable autour de la sensibilisation vers le grand public et les scolaires.

Sur le PAAT, financement de l'ADEME pour les actions indiquées.

Le comice se déroulant à Durtal en 2023, sera l'occasion d'y greffer des actions et animations du PAAT.

- Demandes de précisions :

G. CHOQUETTE demande à quoi sert la SAFER ?

J. DEHONDT la SAFER permet la veille foncière, la médiation avec des propriétaires, mais aussi du portage ou stockage de foncier lorsque du foncier agricole ou naturel est en vente.

F. SAULNIER demande ce qu'est le réseau La place des villages ?

J. DEHONDT précise que c'est un réseau récent qui met en lien des élus travaillant sur les questions de transition écologique, il permet de partager des expériences territoriales. Dans les communes présentes on retrouve localement Montigné-les-Rairies, les Ponts de Cé, ou encore Briollay.

J-P REMINIAC demande ce que signifie « PAPI » ?

J. DEHONDT explique que cela concerne le risque inondation en lien avec le SMBVAR (Syndicat Mixte Des Basses Vallées Angevines Et De La Romme) : c'est le « programme d'actions et de prévention contre le risque inondation ».

**Le budget 2023 est validé est par les membres de la commission TE.**

### 2. Stratégie énergétique – production et sobriété

J. DEHONDT avance que la question de la sobriété a déjà été traitée concernant des actions de programmation et de régulation sur les bâtiments publics et être en attente d'études complémentaires pour le groupe scolaire Rondreux. Il s'agira ici, compte tenu de l'ordre du jour chargé, de s'attarder plus spécifiquement sur la question de la production d'énergies.



L'objectif est de définir comment l'on produit au maximum l'énergie que l'on consomme, tout en diminuant la consommation d'énergie globale.

- Production d'énergies renouvelables :
- Energie solaire :

Route de Baugé, route de Sablé, différents anciens projets de parcs solaires ont depuis longtemps été présentés.

Différents agriculteurs ont des PV sur leurs toitures de bâtiments également (exemple : 780 m<sup>2</sup>, production 500 kWh - revente EDF intégrale)

Au niveau communal : Halle de tennis en cours de raccordement et étude sur le groupe scolaire.

A noter que le Super U installe également des ombrières photovoltaïques, le permis de construire a été accepté.

G. CHOUILLE précise qu'une production sera installée à Lézigné, mais aussi que l'entreprise ORTEC a installé un système de production photovoltaïque et de géothermie pour l'hiver et l'été.

➔ Les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur le solaire à l'échelle de la CCALS seront rapidement atteints.

- Eolien :

J. DEHONDT explique que l'éolien permet de répondre aux volumes de besoins en production (*les modèles actuellement construits peuvent atteindre une puissance de 5 MW, soit l'équivalent de 6 hectares environ de panneaux solaires*) et note qu'aujourd'hui aucune éolienne n'est installée sur le territoire de la CCALS.

Plusieurs sites ont été identifiés sur la CCALS afin qu'ils soient inscrits au PLUi-H.

Un site sur Durtal est actuellement prospecté par plusieurs développeurs.

#### **Site éolien visé par les développeurs privés :**

Autour de l'autoroute A11, au nord de la commune.

Plusieurs propriétaires concernés sur cette zone ont été rencontrés et sont favorables dans leur grande majorité.

G. CHOUILLE demande combien de temps dure une éolienne et ce qu'il en est fait après exploitation ?

J. DEHONDT explique que la durée de vie est comprise entre 20 et 30 ans puis est pour la majeure partie recyclée (<https://www.info-eolien.fr/le-recyclage-des-eoliennes/>).

G. CHOUILLE précise que sur certains parcs il est nécessaire de contribuer financièrement pour débiter le socle au sol.

J. DEHONDT témoigne que l'emprise au sol est désormais faible sur les parcs récents, notamment celui de l'Hyrôme (Mauges) qu'il a visité avec la CCALS. De plus, le socle doit servir à accueillir une nouvelle éolienne après la déconstruction de la précédente.



J-P REMINIAC considère que « l'avenir, c'est le nucléaire ».

**J. DEHONDT invite à consulter les scénarios Négawatt, couplant efficacité énergétique, sobriété et énergies renouvelables.**

G. CHOUETTE considère que le photovoltaïque est préférable à l'éolien, notamment d'un point de vue paysager et propose d'aider les particuliers à installer des panneaux solaires sur leurs toits.

C. BEDU demande quels sont les délais avant le démarrage de projet éolien.

J. DEHONDT répond au moins 5 ans. *Un schéma-type de déroulement d'un projet éolien est présenté aux personnes présentes.*

G. CHOUETTE espère que ces projets n'auront pas le même effet qu'avec la méthanisation.

J. DEHONDT espère qu'il y aura un groupement structuré de personnes en faveur de projet d'énergies renouvelables locales, formées et informées et fait le pari de la concertation préalable qui pouvait faire défaut autour du projet d'usine de méthanisation.

G. CHOUETTE considère qu'il faut explorer la piste du Loir, au niveau des barrages.

J-P. REMINIAC valide et demande aussi de vérifier les puissances du photovoltaïque installé sur la Halle de tennis (150 kW annoncé semble-t-il), ce qui est possible y compris sans raccordement.

- **Gouvernance locale :**

Un projet est à gouvernance locale lorsque la collectivité et / ou les citoyens sont associés dès le démarrage du projet.

Des projets à gouvernance locale ont ainsi été lancés sur le Maine-et-Loire, avec des partenaires importants que sont la SEM Alter Energie ainsi que le Siéml : par exemple le parc de l'Hyrôme au sud du département (Mauges), dont le président est un citoyen sociétaire (<https://energie-partagee.org/projets/parc-eolien-hyrome/>).

Certains développeurs rencontrés en mairie souhaitent maîtriser le projet du développement à l'exploitation, tandis que d'autres sont tout à fait favorables pour travailler de concert avec la collectivité et les citoyens.

- **Événement – ciné-débat :**

Un ciné débat sur les énergies renouvelables, organisé par la CCALS se tiendra le 28 mars à 20 heures à Tiercé (diffusion du documentaire « We the power »).

NB : se déroule en même temps que la réunion du Conseil Municipal dédiée à l'examen du budget, des habitants motivés par le sujet ont déjà prévu de s'y rendre.

### **3. PAAT : et après ? passage du diagnostic au plan d'actions**

J. DEHONDT explique que comme pour le Plan de Gestion de l'ENS de Chambiers, le processus est le suivant : diagnostic > enjeux > objectifs > plan d'actions.

A l'heure actuelle le diagnostic est presque achevé et les objectifs opérationnels ont été présenté en COFIL. Il s'agit de réfléchir collectivement sur le moyen de passer à la définition du plan d'actions.



G. CHOUNETTE propose de s'appuyer sur la Chambre d'agriculture qui connaît le territoire et indique qu'il faut absolument favoriser la formation pour créer et transmettre les fermes.

J. DEHONDT expose que le RNPAT (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux) peut également permettre des retours d'expériences intéressants sur les objectifs que se fixe le PAAT.

G. CHOUNETTE explique que le PLUi-H permettra de préserver les terres agricoles et que la Chambre d'agriculture a des cursus de formation spécifiques donc qu'il s'agira d'être vigilant à ne pas reproduire l'existant.

J. DEHONDT explique qu'il y a un manque entre la formation et l'installation, notamment pour les personnes non issues du milieu agricole.

I. GOUTE demande ce que peuvent faire les communes pour l'installation ?

J. DEHONDT évoque la mise en place d'espaces test agricoles, qui permettent le test d'activité avant de s'installer et exprime que les agriculteurs ont un rôle à jouer dans la facilitation d'installation de nouveaux agriculteurs.

G. CHOUNETTE invite à creuser les raisons pour lesquelles les fermes ne sont pas transmises ?

J. DEHONDT explique que le diagnostic fournit des éléments de réponses.

J. DEHONDT expose que deux choix sont possibles pour la partie grand public sur le PAAT (se greffer sur des événements existants ou créer des événements propres) et propose de s'appuyer sur le comice pour présenter la réponse aux objectifs / enjeux.

S. GOHIER remarque que les premiers objectifs exposés semblent ambitieux à l'échelle communale et propose d'avancer sur **la création d'un lieu de vente collectif de produits locaux, sujets sur la table depuis longtemps.**

I. GOUTE valide qu'il s'agit d'une demande qui revient très souvent et à laquelle il faut répondre.

A. JOUIS indique qu'en 2023, il n'y a plus de livraison de Mangeons loc'ALS par manque de bénévoles et de clients.

C. BEDU aimerait mettre en avant les difficultés que connaissent les agriculteurs pour informer les citoyens.

S. GOHIER abonde ce besoin auprès du grand public et précise constater les problématiques de gel tardifs, de manque d'eau, de moyens humains et de technicité, les coûts d'énergie, de transport, etc.

J-P REMINIAC considère que tant que les professionnels ne vivront pas de leur métier les difficultés perdureront.

J. DEHONDT appuie en cela le besoin d'un moyen de mise en lien directe de consommateurs et producteurs.

S. GOHIER suggère que des actions du PAT de la CCALS se déroulent à Durtal.

**Un besoin d'accompagnement sera nécessaire pour transposer les objectifs en plan d'actions.**



#### 4. Suites site horticole Val d'Argance :

Une première étude a été réalisée sur un site horticole à l'abandon depuis 10 ans, situé à proximité d'une zone résidentielle, avec fort potentiel pour la vente directe.

La chambre d'agriculture a été de plus mobilisée et propose une prestation d'études de potentiel agronomique et irrigation sur le site avec des options analyse complète pesticides et métaux lourds.

J. DEHONDT propose de poursuivre l'étude du site afin de disposer ensuite de scénarios avant d'intervenir.

G. CHOUETTE pointe que les habitants pourraient subir des nuisances selon les activités sur le site.

A. IRAN exprime être favorable à ce type de projet et constate déjà des bruits liés à l'entretien des jardins, une activité maraîchère ne posera pas de problèmes, au contraire.

G. CHOUETTE indique qu'il y a aussi la possibilité de mobiliser les Fonds LEADER sur ce type de projet, qui se définissent à l'échelle de la CCALS et de Baugeois-Vallée.

**Avis favorable de la commission TE pour la mise en œuvre de l'étude proposée par la Chambre d'agriculture.**

#### 5. Plan d'actions du Plan de gestion de l'ENS de Chambiers :

**Avis favorable de la commission TE sur le Plan de gestion de l'ENS de Chambiers et sur les actions programmées pour 2023.**

G. CHOUETTE indique qu'à proximité de la table du Roi une barrière est cassée depuis longtemps.

A. JOUIS indique que sur la stratégie face au risque incendie il est important d'associer les propriétaires forestiers privés.

#### 6. Convention pêche et nomination des membres de la commission mixte :

Dans la convention il est convenu qu'une commission mixte se réunisse annuellement avec 3 membres désignés représentant la commune.

G. CHOUETTE indique qu'il faut être vigilant sur les conditions de réalisation de vidange.

**La commission TE valide la proposition de convention de gestion et de location des étangs de Chambiers.**

**J. DEHONDT, A. JOUIS et G. CHOUETTE se proposent pour en faire partie.**

#### 7. Information chasse :

Des enjeux de régulation autour des sangliers et des chevreuils sont constatés, notamment pour les agriculteurs, les habitants et les automobilistes.

G. CHOUETTE indique qu'à Chambiers il est interdit de chasser, sauf si la commune mobilise la Fédération de Chasse pour une battue administrative. Il faut alors une dérogation délivrée par la Préfecture, suite une plainte ou un accident de voiture.



G. CHOUILLE indique que seules les personnes détentrice d'un permis de chasse et résidant sur la commune sont conviées lors des battues administratives.

Aussi, G. CHOUILLE précise qu'il y a un risque important en cas de chasse sur cette zone de Chambiers car il y a des routes passantes tout autour, ainsi que des marcheurs et des coureurs.

J. DEHONDT propose de faire une réunion avec : la fédération de chasse, les groupements de chasses, les propriétaires, les agriculteurs impactés, le lieutenant de louveterie, les naturalistes, la Préfecture.

G. CHOUILLE indique avoir été désigné comme élu responsable de la chasse pour Durtal.

J. DEHONDT indique ne pas le savoir et considérait l'être lui-même.

A. JOUIS indique que le public ne connaît pas la délimitation de la Forêt communale de Chambiers.

#### **8. Information sur les animations scolaires et grand public**

J-P. REMINIAC demande comment connaître ces animations ?

Les animations sont indiquées sur le site de la commune, les réseaux sociaux et à l'office de tourisme.

**Sans autre question, la séance est close à 20H45.**